

■ **ECOLE DE COIFFURE ROBERT ERNI, successeur
Nicola Vigna**, à Lausanne (FOSC du 23.12.1998, p. 8775).
Par décision du 13 décembre 2001, le Président du Tribunal de
l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 1541 du 06.02.2002
(00339744 / CH-550.0.062.264-6)